Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 059-215901224-20221205-05_051222-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

OBJET : N°5 ***RAPPORTEUR : Madame DELEVALLEE***

INTITULE : COMPTABILITE COMMUNALE.BUDGET RESTAURATION. TARIF DE FACTURATION AU CCAS

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Novembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRESENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. MOAMMIN ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ;
Mme BURLET ; M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. SIMEON qui a donné procuration à M. DOBREMETZ
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. FLAMEIN
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. TRANOY qui a donné procuration à Mme GAILLARD
M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à Mme LIENARD
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme LABADENS
Mme DEMONTFAUCON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alban DOBREMETZ

Cadre réservé au
Secrétariat Général de la Mairie

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er mars 2018, la Ville a fait le choix de reprendre en régie la production des repas servis aux enfants des écoles publiques et aux aînés du Centre Communal d'Action Sociale bénéficiant du portage à domicile.

Depuis 2018, le prix unitaire des repas vendus au CCAS est fixé à 5 ,55 €uros.

Suite aux augmentations des couts d'achat des denrées et des frais fixes (fluides, masse salariale…), une étude sur la révision du prix de vente a été menée.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 059-215901224-20221205-05_051222-DE

Aussi et en concertation avec le CCAS, il a été décidé de porter le prix de vente du repas à 6 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir approuver le tarif de facturation de 6 euros par repas au CCAS, étant précisé que ce tarif est valable pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Publié le : 19 Décembre 2022 à 10:01

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le Secrétaire de Séance
M. Alban DOBREMETZ

Pour le Maire,
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Maire-Adjointe déléguée aux Finances